



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 8 décembre 2022 :

- **Préavis n° 5/2022** – Budget 2023
Préavis adopté à l'unanimité moins 1

- **Préavis n° 6/2022** – Crédits complémentaires
Préavis adopté à la majorité

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Sullens, le 9 décembre 2022